



N° OJ : 52

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/11/2021

Objet : TV/2021/198 PP - asbl "Les Petits Riens".- Bulles enfouies destinées à la collecte sélective de textiles usagés.- Avenant n° 2.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117;

Considérant que la Ville de Bruxelles tente de concilier au mieux le besoin des habitants d'évacuer leurs objets superflus et leur souci de s'impliquer dans une dynamique de tri respectueuse de l'environnement et du paysage urbain;

Considérant que, pour ce faire, la Ville tente de disposer d'une bulle enterrée dans chaque quartier pour la collecte sélective de textiles (maroquinerie, vêtements et des chaussures);

Vu la convention conclue en date du 07/12/2015 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Les Petits Riens, par laquelle est réglée le placement d'une première bulle enfouie pour la collecte sélective de textiles sur le territoire de la Ville, plus spécialement Avenue de Versailles, 127/131 à 1020 Bruxelles;

Considérant que ladite convention prévoit dans son article 2 que l'asbl peut proposer l'enfouissement de conteneurs supplémentaires, en fonction des besoins rencontrés sur le terrain et que le choix du lieu d'implantation ferait l'objet d'une concertation avec la Ville et les modalités d'occupation du nouvel emplacement feraient l'objet d'un avenant à la convention initiale;

Considérant qu'une étude d'impétrants du sous-sol considéré permet l'enfouissement de conteneurs dans des nouveaux sites ;

Considérant que l'avenant n° 1 à la convention pour le placement de conteneurs à vêtements enfouis a été approuvé par le Conseil communal le 19/12/2016, ayant pour objet l'implantation de nouveaux sites, définis ci-après:

- Place de Barricades;
- Square Gutenberg;
- Avenue des Pagodes/angle Avenue des Croix du Feu.

Considérant que l'avenant n° 2 à la convention pour le placement de conteneurs à vêtements enfouis doit être approuvé par le Conseil communal, ayant pour objet l'implantation de nouveaux sites, définis ci-après:

- Rue des Artistes 48;
- Rue du Rempart des Moines 46;
- Rue de la Senne 44;
- Avenue de la Renaissance 21;
- Rue de la Chapelle 15.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE

Article 1 :

L'avenant n° 2 à la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Les Petits Riens, rue Américaine 101 à 1050 Bruxelles du

07/12/2015, ayant pour objet le placement, l'entretien et la vidange de conteneurs à vêtements enfouis, destinés à la collecte sélective de textiles usagés sur le territoire de la Ville de Bruxelles sur des nouveaux sites, plus précisément :

- Rue des Artistes 48;
- Rue du Rempart des Moines 46;
- Rue de la Senne 44;
- Avenue de la Renaissance 21;
- Rue de la Chapelle 15,

est approuvé.

Annexes :

[Projet de convention - avenant n° 2 \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)